### AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003\_18B-DE Reçu le 05/10/2023

CCEDA CC 03.10.2023

(18)

# COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

## **RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal:

Etalent presents fors de l'apper nominal.	
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mme Josiane HUGUET	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

### Etaient représentés (procuration):

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent: Mr GIRARD Jean-Baptiste

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Conception et réalisation des travaux de requalification des ZA de la CCEDA - lot n°1 : travaux de VRD - Modification n°1 au marché n°04-2022 avec Eiffage route centre est

### AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003\_18B-DE Reçu le 05/10/2023

CCEDA CC 03.10.2023

(18)

# CONCEPTION ET REALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ZA DE LA CCEDA

**LOT N°1 : TRAVAUX DE VRD** 

# Modification n°1 au marché n°04-2022 avec EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

\*\*\*\*\*\*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- Vu l'avis de la CAO en date du 05/12/2022;
- Vu la décision du Conseil communautaire en date du 13/12/2022 autorisant Mme la Présidente à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est comme titulaire ;
- Vu les articles L.2194-1 et R.2194-7 du code de la commande publique relatifs aux modifications non substantielles ;

Par marché n°04-2022, l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST s'est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier, les travaux de requalification (lot 1 - travaux de VRD) des zones d'activités de Lezoux, Peschadoires et Orléat.

Ce marché a été notifié le 10/03/2023 pour un montant initial de 641 669,10 € HT (variante sans PSE).

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte, pour les travaux réalisés sur la ZI Les Hautes (Lezoux), les modifications et adaptations survenues en cours de chantier, notamment sur l'aménagement d'entrées supplémentaires, la pose de fourreaux, l'ajustement des fossés ou encore la suppression de l'îlot de giration.

Ces modifications comprennent, comme indiqué en annexe :

- D'une part, l'ajustement des quantités par rapport au Détail Quantitatif Estimatif (DQE) initial ;

Montant de cette modification : - 22 129,40 € HT

- D'autre part, l'ajout de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et Détail Quantitatif Estimatif (DQE) initial ;

Montant de cette modification : + 18 821,80 € HT

L'incidence financière globale de cette modification s'élève ainsi à - 3 307,60 € HT, représentant une diminution par rapport au montant initial du marché de - 0,52 %. Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 638 361,50 € HT.

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'autoriser Mme La Présidente à signer avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, titulaire du marché n° 04-2022 (lot 1), la modification n°1 pour un montant de - 3 307,60 € HT.

### AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003\_18B-DE Reçu le 05/10/2023

CCEDA CC 03.10.2023

(18)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023 Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente